

# Stratégie de la tension et vengeance d'État : généalogie d'une imposture



Mai 2021

**GROUPE RÉVOLUTIONNAIRE CHARLATAN**





*« Ho l'impressione che il giallo rinasca in Italia verso gli anni '70, probabilmente a ridosso della situazione sociale, antropologica e politica determinata dal terrorismo e dagli anni di piombo con cui l'Italia non ha saputo davvero fare i conti, esattamente come la Francia non ha risolto l'Algeria. »*

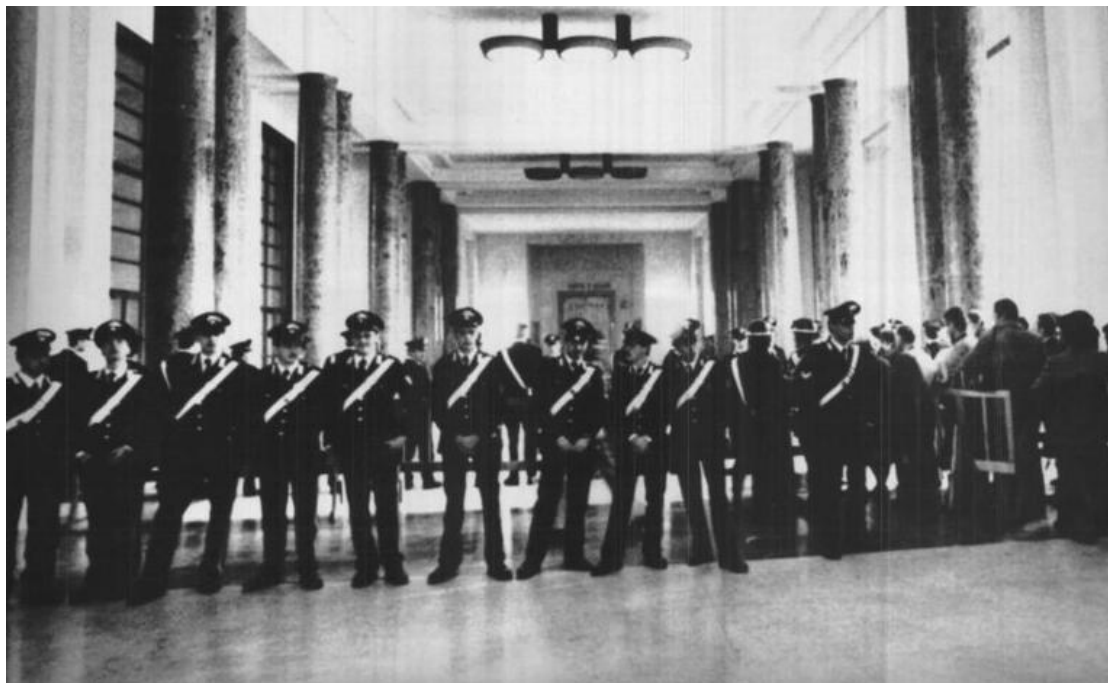
*« J'ai l'impression que le giallo renaît en Italie vers les années 70, probablement du fait de la situation sociale, anthropologique et politique conditionnée par le terrorisme et par les années de plomb, auxquelles l'Italie n'a toujours pas réussi à se confronter ; tout comme la France n'a pas résolu la question de l'Algérie. »*

Jean-Paul Maganaro (interrogé par Paolo di Stefano, « Il traduttore Manganaro: “Vi dico chi sprovincializza l'Italia” », *Corriere Della Sera*, 10 août 2017)

## Avant-propos

Le nouveau gouvernement technocratique « d'union nationale » dirigé par Mario Draghi a décidé d'intégrer la droite dure et l'extrême droite en confiant des ministères et des cabinets à la Lega Nord et à la droite radicale conservatrice berlusconienne. Nul ne peut douter des objectifs d'un tel gouvernement : l'offensive bourgeoise contre le camp des travailleurs sera violente et l'austérité sans concession. Elle fera naître des mouvements de résistance et de contestation considérables. Pour les affronter, les gouvernements successifs espèrent en finir une bonne fois pour toutes avec l'héritage porté, souvent en exil, par les anciens acteurs du mouvement révolutionnaire qui a fait trembler la bourgeoisie italienne pendant lesdites « années de plomb ». Faire table rase du passé pour mieux écraser le présent et museler le monde d'après, en quelque sorte. En poursuivant sa politique de vengeance contre les anciens militants révolutionnaires, l'État italien cherche à couper la jeunesse révolutionnaire de ses aînés. En isolant et en brisant la vieille garde, elle entend enterrer un héritage politique dérangeant et à désarmer la jeune garde. Nous ne laisserons pas faire.

Pour comprendre la supercherie tragique qui se joue sous nos yeux, il importe de revenir sur la période particulière qui a vu l'émergence des mouvements et des militants ciblés par l'État italien et son projet de vengeance. Il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire de la séquence politique ouverte après mai 68 en Italie ni de la doctrine Mitterrand. Cette brochure n'a aucune ambition, sinon celle de fournir quelques outils pour mieux comprendre les racines historico-judiciaires de la chasse aux sorcières qui a coûté leur liberté à des centaines de camarades de l'autre côté des Alpes et, plus proche de nous, à Paolo Persichetti et à Cesare Battisti – et, pourquoi pas, en tirer des leçons face à ce qui nous menace. Le premier s'était réfugié en France en septembre 1991 et a été extradé en 2002, puis placé en régime de semi-liberté en 2008 sans aménagement de peine. Le second s'était réfugié en France en 1981 avant de fuir au Brésil en 2004 pour échapper à l'extradition. Arrêté en 2007, libéré en 2010, de nouveau menacé d'extradition en décembre 2018, il a finalement été arrêté en Bolivie le mois suivant et extradé en Italie, où l'isolement et la torture quotidienne du système carcéral l'ont brisé. Cette chasse aux sorcières est sur le point d'être menée à son terme : le 28 avril, l'État français annonçait avoir ordonné l'arrestation de dix anciens militants révolutionnaires sexagénaires et septuagénaires réfugiés sur son sol. Ils et elles risquent d'être offerts par le gouvernement français à l'État italien.



## Stratégie de la tension et années de plomb : de quoi parle-t-on ?

Le terme « **stratégie de la tension** » désigne une théorie qui prétend que la violence politique en Italie visait à lancer les deux extrêmes dans une escalade permettant à l'Etat italien de se doter d'outils et de politiques de plus en plus autoritaires. Pendant la période des années de plomb, le Parti Communiste Italien (PCI) talonnait le parti Démocratie Chrétienne (DC), alors au pouvoir. Ce dernier, afin d'affaiblir son adversaire, aurait volontairement « toléré » le terrorisme politique. En 1988, la commission mandatée par le Sénat italien pour enquêter sur les violences politiques de la décennie 1970 a montré l'implication des services secrets italiens dans l'escalade de la violence politique. D'autres enquêtes et rapports ont par la suite permis d'établir plus précisément le rôle joué par les États-Unis et leurs services secrets pendant la période, jusqu'au court-circuitage des négociations entre l'État italien et les Brigades Rouges, qui a conduit à l'assassinat d'Aldo Moro le 9 mai 1978.

Les « **années de plomb** » constituent un objet d'histoire difficile à élaborer, source d'interminables conflits mémoriels et sujet aux plus grandes controverses face à la préoccupation toujours présente d'une perpétuation du terrorisme et de la violence politiques en Italie. Le souvenir de cette période apparaît comme un traumatisme sociétal et héréditaire, ravivé et ressassé au quotidien par les Italiens et les Italiennes : chaque foyer, même expatrié, a sa somme de souvenirs, de témoignages, de passions ou de silences révélateurs. Pourtant, définir les années de plomb dans le temps reste un défi ; il n'en existe aucune chronologie unique, et encore moins de chronologie apaisante. Les années de plomb suscitent des divergences concurrentielles, fruits de visions politiques opposées, rattachées à des représentations précises de la période, et possédant chacune leurs événements importants et leurs mythes fondateurs et mémoriels. Si la presse et la télévision ont longtemps couvert les événements qui ont marqué la période, il existe toutefois peu d'ouvrages de référence sur le sujet. Les représentations, médiatiques, photographiques, musicales, cinématographiques et littéraires découlent d'une bataille culturelle toujours à l'œuvre.



## Terreur, peur pédagogique et barbarie

Terrorisme noir et le terrorisme rouge n'ont jamais rien eu à voir. Les attentats néofascistes étaient le plus souvent des attaques à la bombe, des massacres aveugles de civils dont l'objectif était précisément d'être aussi meurtriers que possible. Les organisations armées de l'extrême gauche extra-parlementaire ont développé une théorie et une stratégie de la violence diamétralement opposée, que les Brigades Rouges ont synthétisé dans la formule : « En frapper un pour en éduquer cent ». Le terrorisme rouge s'est caractérisé par la séquestration de contremaîtres, de patrons, d'agents de l'État italien et de représentants des intérêts américains ou atlantistes sur le sol italien. Les attentats meurtriers étaient des assassinats ciblés, et les militants armés avaient le plus souvent recours à la pratique de la jambisation (*gambizzazione*), qui consistait à tirer dans les genoux de leurs cibles pour les punir et les marquer à vie. L'un visait à instaurer un climat de terreur au sein de la population civile, l'autre à diffuser une peur pédagogique chez ses adversaires. Il n'y a aucun amalgame possible pour qui a un tant soit peu étudié la question.

Le mouvement néofasciste italien a toujours été un mouvement violent et criminel. Sa nature terroriste s'est affirmée le plus spectaculairement pendant les années 1970. Durant cette période, les néofascistes eurent recours à la « stratégie de la tension » afin de pousser toujours plus à droite la politique des gouvernements successifs en agitant la menace du terrorisme. Cette offensive néofasciste et étatique était une réaction à la poussée révolutionnaire que connaissait alors le pays. Cette offensive révolutionnaire, le pouvoir italien n'a eu de cesse de la criminaliser. Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de traîner dans la boue les rêves, les espoirs et les perspectives qui ont surgi pendant cette séquence de lutte particulièrement riche, et de la réduire au seul « terrorisme rouge ». Trente-trois ans après la dissolution des Brigades rouges, leur fantôme hante toujours les esprits des bourgeois et des réactionnaires, qui instrumentalisent leurs « actes barbares » – pour reprendre les mots de Mario Draghi – afin de camoufler leur propre barbarie. Les terroristes néofascistes acquittés n'ont jamais été inquiétés, ils ont pu continuer leur carrière politique, entrer en affaires. La plupart sont restés en Italie, à portée de la justice italienne. Si cette dernière cherchait réellement à refermer les plaies du passé, comme le prétend Mario Draghi, il y a longtemps qu'elle aurait agi pour ne pas laisser les massacres et les attentats néofascistes impunis. Or, c'est tout le contraire recherché.



## Décompte macabre

Dans son *Histoire de l'Italie des origines à nos jours* (Fayard, 2005), l'historien Pierre Milza revient sur le nombre de victimes du terrorisme pendant les années de plomb, que le pouvoir italien n'a de cesse de réduire au terrorisme rouge et aux Brigades Rouges. Pierre Milza écrit : « Rappelons, au vu des conclusions de la commission d'enquête parlementaire sur le terrorisme en Italie, que sur les 4384 actes de violence politique recensés entre 1969 et 1975, 83% furent le fait des organisations de l'ultra-droite nationaliste et néofasciste, et que celles-ci ont eu à leur actif 83 homicides politiques sur 92. » Parmi ces organisations, nous retenons particulièrement Ordine nuovo (active de 1969 à 1982, responsable de plus de 30 morts et 200 blessés), Ordine Nero (active de 1974 à 1978, à l'origine de 45 actes terroristes et actions violentes) et les NAR (actifs de 1977 à 1985, responsables de 121 attaques, de 17 morts et de 8 blessés).

L'année 1975 marque un tournant pour l'extrême gauche extra-parlementaire, dont certaines formations (les Brigades Rouges notamment) décident de s'attaquer « au cœur de l'État ». Entre 1975 et 1980, 270 personnes sont tuées : « c'est le bilan de la spirale ascendante (74,6% du total), avec 115 morts attribués à l'extrême droite, 110 à la gauche, 29 consécutifs à des affrontements avec des forces de l'ordre. Sur l'ensemble, l'extrême droite est donc responsable de 150 des 362 victimes. » (Anne Schimel, « Face au terrorisme : des lois spéciales à l'italienne » in *Sociologie du travail*, 1986, 28-4)

## Le terrorisme néofasciste

**Le 12 décembre 1969, l'attentat de piazza Fontana (Banque agricole nationale) à Milan fait 17 morts et 88 blessés.** Si le terme « années de plomb » désigne habituellement les années 1970, c'est sans doute le 12 décembre 1969 que commence cette décennie troublée. L'implication de l'extrême-droite néofasciste, la suspicion envers l'extrême-gauche et l'escalade de la violence sont symptomatiques de la séquence politique. Le 15 décembre, les enquêteurs convoquent le cheminot anarchiste Giuseppe Pinelli, qui fait une chute mortelle du quatrième étage du commissariat, depuis la salle d'interrogatoire. L'enquête établit que l'attentat a été organisé par le groupe armé Ordine Nuovo. Le 3 mai 2005, après plus de 35 ans d'enquête, de procès et de deuil impossible, la Cour de Cassation acquitte les terroristes néofascistes Carlo Maria Maggi, Giancarlo Rognoni et Delfo Zorzi. Bien que la justice ait reconnu le rôle de l'organisation Ordine Nuovo dans l'attentat, l'attentat est resté impuni : identifiés comme les instigateurs et les organisateurs de l'attentat Franco Freda et Giovanni Ventura avaient été acquittés lors d'un précédent procès et ne pouvaient plus faire l'objet de condamnations pour cette affaire.

**Dans la nuit du 7 au 8 décembre 1970, une tentative de coup d'Etat dirigée par Junio Valerio Borghese,** fasciste jusqu'au-boutiste contacté par les services secrets américains avant la capitulation définitive de Mussolini pour préparer la politique anticommuniste à venir dans la Péninsule. Borghese et son organisation, le Fronte Nazionale, s'était rapproché des militants d'Avanguardia Nazionale, de militaires et des services secrets pour préparer son coup. L'implication des services secrets américain dans le coup est plus que probable, de même que celle d'une partie des cadres de la Démocratie Chrétienne, notamment de Giulio Andreotti, qui était pressenti pour prendre la tête du gouvernement une fois l'épuration politique prévue par Borghese achevée et l'ordre rétabli. La tentative de coup d'État est annulée au dernier moment :



Borghese se réfugie en Espagne franquiste et la police procède à 48 arrestations. Tous seront acquittés par la Cour de Cassation le 25 mars 1986.

**Le 31 mai 1972, Ordine Nuovo fait sauter une voiture avec des charges explosives estampillées OTAN à Peteano**, en Frioul-Vénétie julienne. L'attentat fait 3 morts et 2 blessés chez les forces de l'ordre, piégés par un appel anonyme. La police arrête 18 personnes dont plusieurs carabinieri et un magistrat. Les trois chefs de l'opération terroriste, parmi lesquels Carlo Mario Maggi (de l'attentat de Piazza Fontana) sont condamnés à des peines de 10, 11 et 12 ans de prison. Trois militants néofascistes locaux sont condamnés à des peines de 4 à 6 ans. D'autres personnes liées à l'attentat échappent de peines moins importantes.

**Le 17 mai 1973, l'attentat de la Préfecture de Milan fait 4 morts et 52 blessés.** Si l'attentat est d'abord imputé à Gianfranco Bertoli, qui se définit alors comme un anarchiste individualiste, l'enquête montre toutefois l'implication de plusieurs membres d'Ordine Nuovo.

**Le 28 mai 1974, l'attentat de la place de la Loggia fait 8 morts et 102 blessés à Brescia.** L'attentat survient au cours d'une manifestation organisée par des syndicats et par un comité antifasciste contre le terrorisme noir. L'enquête permet de rattacher l'attentat à Ordine Nuovo. En 2000, un rapport parlementaire a pointé du doigt l'implication des services de renseignements américains dans l'attentat (et dans d'autres). Le rapport a permis d'établir que les États-Unis savaient que les néofascistes organisaient des attentats meurtriers (dont celui de Piazza Fontana) mais n'en ont pas alerté l'Italie, et que l'Ambassade américaine à Rome a directement financé le Mouvement Social Italien et Ordine Nuovo. Le 16 novembre 2010, la Cour d'Assise de Brescia pointe du doigt l'implication de l'ancien général Francesco Delfino, du politicien Pino Rauti (membre du Mouvement Social Italien qui militait pour l'avènement d'un fascisme républicain) et d'un ancien collaborateur des services de renseignements militaires italiens. En 2014, la Cour de Cassation confirme l'acquittement de Carlo Maria Maggi et de Delfo Zorzi (encore eux). Quant à Pino Rauti, il a pu poursuivre sa carrière politique et est mort de vieillesse avant que la justice se prononce définitivement sur son cas.

**Le 4 août 1974 ; l'attentat de l'Italicus Express fait 12 morts et 44 blessés en province de Bologne.** Le train aurait pu exploser dans un tunnel et tuer beaucoup plus de monde. L'attentat est revendiqué par Ordine Nero, un groupe armé néofasciste connu pour avoir recueilli des militants exclus d'autres formations néofascistes. Dans son communiqué de revendication, Ordine Nero déclare : « *Abbiamo voluto dimostrare alla nazione che siamo in grado di mettere le bombe dove vogliamo, in qualsiasi ora, in qualsiasi luogo, dove e come ci pare. [...] Seppelliremo la democrazia sotto una montagna di morti* » (Nous avons voulu montrer à la nation que nous sommes capables de poser des bombes où nous le voulons, quand nous le voulons, à n'importe quel endroit, où et comme nous le souhaitons. [...] Nous enterrerons la démocratie sous une montagne de cadavres). L'enquête aboutit à l'acquittement des accusés.

**Le 2 août 1980, l'attentat de la gare de Bologne fait 85 morts et plus de 200 blessés.** L'enquête s'oriente d'abord vers les Noyaux Armés Révolutionnaires (NAR), mais son avancée est ralentie par l'ingérence de la services secrets italiens, et plus particulièrement de membres de la loge maçonnique Propaganda Due (Loge P2, bien connue de Silvio Berlusconi et impliquée dans d'autres attentats). D'obstruction en obstruction, l'enquête dura presque quinze ans. Parmi les condamnés, des militants néofascistes et des membres de la loge P2, parmi lesquels deux officiers des services secrets militaires, un général et un colonel des carabinieri.



## **Lois spéciales et répression de masse : la réaction pénale du pouvoir**

### ***Loi Reale***

Promulguée en mai 1975, la loi Reale fut la première loi spéciale, à caractère anti-terroriste, adoptée en réponse urgente à la violence politique qui secouait l'Italie au sortir du mouvement soixante-huitard. La loi Reale a en outre renforcé le rôle de la détention provisoire, permettant à la justice de la prolonger pour les détenus dans l'attente de leur procès. Initialement prévue comme une loi anti-terroriste (justifiée par les attentats de Piazza Fontana, Peteano et de la Préfecture de Milan notamment), elle fut utilisée par le pouvoir italien pour réprimer les mouvements sociaux et décapiter les groupes de la gauche extra-parlementaire à travers la Péninsule, et fut maintenue une fois « l'urgence terroriste » passée. Elle sert toujours de référence aux projets de loi liberticides visant à amputer le droit de manifester en Italie et à criminaliser les franges les plus radicales des mouvements sociaux.

Plusieurs articles de la loi visaient à renforcer le pouvoir de la police dans le cadre de la répression du mouvement révolutionnaire, comme par exemple les articles 3, 4, 5 et 15. L'article 3 prévoyait l'extension de la détention préventive, applicable en l'absence de flagrant délit, et extension de la garde à vue à 96h. L'article 4 autorise la police à perquisitionner sans décision judiciaire préalable toute personne soupçonnée de posséder des armes, des matériaux susceptibles d'être utilisés pour fabriquer des explosifs, ou encore des outils susceptibles de servir à commettre des effractions. L'article 5, complété par l'article 15, décréait l'interdiction de porter un casque ou tout autre élément susceptible de rendre totalement ou partiellement impossible la reconnaissance des manifestants. Il fut d'ailleurs utilisé en 2000 pour tenter d'interdire le port de la burqa sur la voie publique. Quant à l'article 15, il autorisait les forces de l'ordre à utiliser leurs armes à feu lorsqu'ils étaient témoins de violences ou de résistance au maintien de l'ordre. En d'autres termes, la loi autorisait les policiers à faire feu sur les militants lors des émeutes, des expropriations de magasins, des braquages, des séquestrations de patrons et d'agents de l'État. Cette extension du droit à faire feu doit être entendue comme une extension du droit à la légitime défense des policiers, et de leur droit à tuer.

### ***Loi Cossiga***

Promulguée en février 1980, la loi Cossiga élargit l'arsenal judiciaire à disposition de l'État pour lutter contre les organisations révolutionnaires. Elle s'inscrit dans une logique anti-terroriste et intervient en réaction au mouvement de contestation particulièrement puissant de l'année 1977. L'heure est au reflux pour le terrorisme d'extrême droite, et à la contre-offensive des formations de la gauche extra-parlementaire (autoréductions, squats, émeutes, lutte contre la vie chère). Elle prévoit notamment la création d'un délit d'association à des fins terroristes qui servira à criminaliser les associations jugées subversives, ainsi que l'aggravation des peines pour faits de terrorisme (article 3). Mesure qui s'accompagne évidemment de l'extension de la liste des délits considérés comme terroristes. Elle prévoit également la possibilité d'enfermer préventivement pendant 96h les individus accusés de préparer des actes terroristes (article 6). La loi Cossiga renforce aussi le pouvoir de la police lors des perquisitions, et autorise qu'elles soient menées sans mandat de magistrat quand elles sont jugées « urgentes » (article 9). Son article 10 prévoit l'augmentation de la durée d'incarcération préventive d'un tiers du temps initialement prévu pour les détenus liés à des faits de terrorisme, et ce à chaque phase de la procédure judiciaire, ainsi que la réduction des peines prononcées contre les détenus qui auront fait acte de repentance en collaborant avec la justice.

## *La justice post-fasciste sur ses deux jambes*

Dès lors, le système judiciaire italien peut marcher sur ses deux jambes : la détention préventive pour isoler et briser les militants révolutionnaires, et la repentance pour alléger leur peine proportionnellement aux informations données. Les démocrates-chrétiens, les sociaux-démocrates, les socialistes et les communistes font bloc pour soutenir la loi. Le système de repentance a pour effet de remettre en cause le rôle de l'avocat de la défense, qui doit défendre son client en le faisant avouer ses liens avec le terrorisme et sa participation à des crimes et à des délits. Il est important de noter que de nombreuses lois fascistes étaient encore en vigueur en Italie à cette période. Certaines sont d'ailleurs toujours mobilisées pour mater la contestation, à l'instar du délit de « concours moral » utilisé contre Vincenzo Vecchi, fixé par l'article 110 du Code Pénal, directement hérité du « Code Rocco » établi sous Mussolini, en 1930. Il est abrogé en 1990 et remplacé par l'actuel Code Pénal, qui ne fait absolument pas table rase du passé mussolinien du système judiciaire.

Les travaux de Sébastien Schifres permettent de mesurer l'ampleur de la répression contre-révolutionnaire par les lois spéciales : « *Au total, entre 1979 et 1983, environ 25 000 militants d'extrême-gauche sont emprisonnés. Ce niveau de répression entraîne la disparition de la quasi-totalité des collectifs autonomes. Plusieurs centaines de militants choisissent de s'exiler à l'étranger, principalement en France et en Amérique du Sud. En ce qui concerne la principale organisation armée issue de l'Autonomie italienne, Prima Linea, elle s'autodissout en 1981 du fait des arrestations.* » (Le Mouvement autonome en Italie et en France (1973-1984), mémoire de Master 2 de sociologie politique soutenu en 2008 à l'université Paris VIII)

Quarante années n'auront pas suffi à l'État italien et au parti de la vengeance. Si l'État français est aujourd'hui prêt à livrer aux autorités italiennes des hommes et des femmes réfugiés sur son sol depuis près de 40 ans, alors plus aucun réfugié politique n'est à l'abri. Défendre nos dix camarades italiens, c'est défendre tous nos camarades exilés en France.

✪ B.M.



## « Quelque part en 1997 »

Fugitif, introuvable, en cavale... ou simplement ailleurs ? Peu importe. J'avais été remis en liberté, éphémère illusion avant mon extradition. J'ai profité de cet intermède pour m'en aller. J'ai repris à nouveau le large, quittant un radeau de réfugiés, abri précaire pour des vies bannies, des existences suspendues, flottant devant la porte d'une Ithaque imaginaire.

Comme le marin s'adressant à son capitaine dans la chanson, je me disais : " S'il existe encore une part du monde, je suis prêt. Nous pourrions y aller."

Voilà trois ans que m'étais volatilisé, dématérialisé, fantomisé. J'ai replongé dans le vertige de l'inconnu. Depuis, je suis nulle part et partout. Je n'ai pas de consistance. Je suis presque une apparence, mais il y a toujours ma présence.

J'existe sans exister. Je suis l'un de ces hommes qui ont perdu leur ombre, ou peut-être suis-je l'ombre d'un homme qui fut ? Éternel Godot qui attend son temps, mon futur est un présent dilaté fait de passé. Demain sera encore comme aujourd'hui, égal à hier ? Ici, c'est le passé qui dure longtemps, douloureuse nostalgie du présent. Je n'arrive pas à rattraper mon lendemain.

Il est toujours un peu plus loin. J'ai été révolté ; donc, j'étais.

J'ai été, donc, je pourrai être. Je pourrai être, donc je me révolterai.

Je me révolterai. Donc, je serai, nous serons. Cependant, ma vie s'écoule, se déplie, se déroule. Je suis aérien et nébuleux, je reste un être suspendu. Homme de lisière, je parcours des territoires frontaliers, chaque abri est provisoire, aucune maison est la mienne, tous les lits sont pour une seule nuit.

Subversif et communiste : pour les États, je suis un terroriste. Fuyard, en cavale, je suis devenu un marginal, un illégal, un exclu qui refuse d'être reclus. J'ai appris ma présence immatérielle et ma dimension virtuelle.

Cette liberté sera-t-elle l'unique possibilité existentielle, ou le seul futur annoncé à l'horizon est-il de métal et de béton ?

Je vis sans demeure et sans pays. Mais, en dépit des apparences, je persiste.

Nécessité est de ne pas céder. Sans toit, ni loi, on pourrait me croire disparu. Mais je suis toujours là, parmi les gens perdus.

### **Paolo Persichetti, *Exil et châtime***

*Liberté pour Roberta Cappelli. Liberté pour Giorgio Pietrostefani. Liberté pour Narciso Manenti. Liberté pour Marina Petrella. Liberté pour Giovanni Alimonti. Liberté pour Enzo Calvitti. Liberté pour Sergio Tornaghi. Liberté pour Luigi Bergamin. Liberté pour Maurizio di Marzio. Liberté pour Raffaele Ventura.*

*Liber\* tutt\* !*



*« En analysant les erreurs d'hier, nous apprenons à éviter les erreurs aujourd'hui et demain. »  
– Lénine –*

*Cette brochure vous est proposée par le Groupe Révolutionnaire Charlatan*

*Retrouvez-nous sur Twitter : @GRCpaname*

*Contactez-nous par mail : [contact\\_grc@protonmail.com](mailto:contact_grc@protonmail.com)*

